1. Offre. 1.1. Les offres et les commandes établies par Takeuchi Midden België BV, ou par ses mandataires ou représentants, n'engagent Takeuchi Midden België BV qu'après confirmation écrite expresse. Elles sont données à titre indicatif uniquement et Takeuchi Midden België BV se réserve le droit d'apporter, sans préavis, des modifications au prix, à la conception, à la configuration et à la réalisation du matériel proposé à la vente.

1.2. Toutes les offres ou commandes, même celles faites par ou passées auprès de représentants ou d'intermédiaires, ne deviennent contraignantes qu'après confirmation écrite de Takeuchi Midden België BV. L'exécution de toute commande passée et acceptée est strictement limitée au matériel expressément désigné dans la proposition ou le cahier des charges de Takeuchi Midden België BV.

1.3. Toutes les livraisons supplémentaires ou complémentaires seront facturées séparément au prix convenu, conformément aux conditions générales de vente décrites ici.

2. Annulation des commandes. 2.1. Toutes les commandes passées, que ce soit oralement ou par écrit, sont considérées comme fermes. Elles ne peuvent pas être annulées unilatéralement par le client.

2.2. En cas de résiliation unilatérale du contrat, pour quelque raison que ce soit, le client devra verser à Takeuchi Midden België BV, à titre d'indemnité forfaitaire, un montant correspondant à 20 % du montant de la facture. Si Takeuchi Midden België BV peut prouver que les frais engagés sont supérieurs à 20 % du montant de la facture, le client devra alors rembourser les frais réels engagés par Takeuchi Midden België BV.

3. Livraison et risque. 3.1. En fonction de la nature de la marchandise commandée, on fera tout ce qu'il faut pour que chaque livraison ait lieu dans les plus brefs délais. Le délai de livraison indiqué n'est qu'à titre indicatif et n'est pas strictement applicable. Sauf accord contraire, un retard de livraison, quelle qu'en soit la cause, ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation de la commande ni à une demande de dommages-intérêts ou de pénalité de retard, quelle qu'en soit la nature.

3.2. Le transport des marchandises s'effectue aux risques et aux frais du client. Par « frais », on entend les frais de transport proprement dits, les frais de douane, les frais d'assurance ainsi que tout frais supplémentaire lié au transport des marchandises.

3.3. Takeuchi Midden België BV n'est pas responsable des dommages survenant pendant le transport, ainsi que lors du chargement et du déchargement des marchandises. Le client doit vérifier la marchandise à son arrivée et, le cas échéant, exercer un recours contre l'entreprise chargée du transport, même si l'envoi est effectué franco de port.

4. Garantie. 4.1. Takeuchi Midden België BV mettra tout en œuvre pour assurer la bonne exécution d'un travail accepté, tant en ce qui concerne le choix des matériaux que l'usinage et la fabrication de la marchandise.

4.2. Takeuchi Midden België BV s'engage, pendant une période de trois mois à compter de la date de livraison, à fournir gratuitement de nouvelles pièces, et ce uniquement dans le cas où

une pièce présenterait un défaut dû à une conception insuffisante et/ou à l'utilisation de matériaux de mauvaise qualité.

4.3. Cette garantie se limite à la fourniture gratuite de nouvelles pièces, et ce uniquement pendant la durée de la garantie. Par dérogation aux présentes conditions de vente, cette garantie n'est accordée que dans la mesure où le fabricant de Takeuchi Midden België BV accorde lui-même une garantie sur le matériel défectueux. Les défauts du bien livré résultant d'une usure normale, d'une mauvaise manipulation ou d'un entretien inadéquat ou incorrect (absence ou insuffisance du système de graissage, système de graissage avec un produit inadapté) ou ceux qui surviennent à la suite de modifications ou de réparations effectuées par ou pour le compte du client lui-même ou par des tiers, ne sont pas couverts par la garantie. Le matériel qui n'a pas été monté par Takeuchi Midden België BV est également exclu de la garantie. Il en va de même pour les pièces qui ont bien été montées par Takeuchi Midden België BV, mais qui n'ont pas été fournies par elle. Sauf dérogation expressément convenue, aucune garantie n'est accordée pour le matériel qui n'était (pour l'essentiel) pas neuf au moment de la livraison.

4.4. Les pièces défectueuses doivent être envoyées franco de port à Takeuchi Midden België BV. Les frais de démontage ou de montage de ces pièces sont à la charge du client.

4.5. Takeuchi Midden België BV se réserve le droit, dans certains cas, lorsque la livraison de pièces neuves s'avère insuffisante, de remplacer l'ensemble livré, et ce sous toutes réserves de droit.

4.6. Si, après notification au client de la réparation, les marchandises réparées ne sont pas récupérées ou acceptées par le paiement simultané du montant principal de la facture de réparation, des intérêts et des frais dans un délai d'un mois à compter de la notification de la réparation, Takeuchi Midden België BV a le droit de vendre ces marchandises aux enchères, avec l'obligation de reverser au client le produit de la vente, après déduction des frais de réparation dus et des frais de stockage.

5. Études et conceptions. Toutes les études, conceptions, plans ou documentations, quelle que soit leur dénomination, fournis à Takeuchi Midden België BV restent sa propriété exclusive et doivent lui être restitués à sa première demande. En aucun cas, les documents en question ne peuvent être prêtés ou communiqués à des tiers.

6. Conditions de paiement. 6.1. Sauf dérogation écrite expresse, toutes les factures de Takeuchi Midden België BV sont payables au comptant net – sans escompte – au siège social de Takeuchi Midden België BV, situé à 9400 Ninove, Nederwijk-Oost 278. Les paiements en espèces effectués à des représentants de Takeuchi Midden België BV ou à des tiers ne sont pas acceptés et ne libèrent pas le client de son obligation de paiement.

6.2. Le non-paiement de la facture à la date d'échéance entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, la perception d'intérêts de retard au taux de 12 % par an. Le non-paiement de la facture à la date d'échéance entraîne également, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire à hauteur de 15 % du montant de la facture. Le non-paiement d' la facture à la date d'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure l'exigibilité de toutes les créances non encore échues. Takeuchi Midden België BV se réserve le

droit de considérer les ventes éventuellement conclues comme résiliées. Dans ce cas, l'acheteur devra payer une indemnité forfaitaire à hauteur de 20 % du montant de la facture.

6.3. Tout défaut de paiement rend immédiatement exigibles toutes les sommes encore dues, même si une lettre de change a été acceptée à cet effet, et autorise Takeuchi Midden België BV à considérer de plein droit et sans mise en demeure que toutes les commandes en cours ou les affaires en suspens sont sans effet. Si une facture reste impayée après deux rappels, espacés chacun de 15 jours, nos livraisons et prestations de services ne se feront plus que contre paiement comptant ou contre remboursement. Cette mesure prendra effet à compter du dixième jour suivant le deuxième rappel. Un troisième rappel, resté sans suite dans les dix jours, entraînera automatiquement l'arrêt de toutes les livraisons et prestations de services, ainsi que le recouvrement par voie judiciaire des montants encore dus, comprenant le principal, les intérêts et les frais.

6.4. Les lettres de change tirées et acceptées n'entraînent jamais de novation. Les lettres de change, les billets à ordre et les chèques peuvent être émis, mais doivent porter la mention « à l'ordre de Takeuchi Midden België BV ». Toutes les lettres de change doivent toujours être domiciliées à 9400 Ninove, Nederwijk-Oost 278.

6.5. Toute contestation ou tout protêt concernant une facture établie par Takeuchi Midden België BV doit, sous peine de déchéance, être adressé par lettre recommandée au plus tard dans les 8 jours suivant la date de la facture, à l'adresse du siège social de Takeuchi Midden België BV, situé à 9400 Ninove, Nederwijk-Oost 278.

7. Droit de propriété En passant une commande et en effectuant un achat, l'acheteur reconnaît expressément que, par dérogation à l'article 1583 du Code civil, TAKEUCHI MIDDEN BELGIÉ BV conserve la pleine propriété du matériel qu'elle vend jusqu'au moment où le prix de vente et les éventuels intérêts, suppléments et frais auront été intégralement payés. Jusqu'à ce moment-là, l'acheteur s'engage à assurer l'entretien du matériel en parfait état.